



1) Décharge de responsabilité :

En participant aux Jeux des Sourds du Canada 2022 (JSC 2022), le participant se dégage de toute responsabilité avec l'ASSQ, le comité organisateur des JSC 2022 et l'ASSC et les installations sportives en cas de vol ou de tout bris de matériel.

2) Utilisation de photos :

J'autorise l'ASSQ, le comité organisateur des JSC 2022 et l'ASSC à me photographier et à utiliser mon image. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'ASSC et l'ASSQ ou être cédées à des tiers, sans aucune limitation, pour une durée illimitée intégralement ou par extraits, et notamment par les médias sociaux, magazines pour les Sourds et toute autre utilisation publique.

Événement sanctionné par :

CANADIAN DEAF SPORTS
ASSOCIATION



ASSOCIATION DES SPORTS
DES SOURDS DU CANADA